



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024-2025

I. GÉNÉRALITÉS

Tous les adhérents de l'US Cluny, à quelque titre que ce soit (joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, etc.) sont tenus de respecter le règlement intérieur du club. Chacun s'engage à donner à l'extérieur la meilleure image possible de sa personne et du club qu'il représente.

Aussi, je m'engage à :

- me conformer aux règles du jeu,
- respecter les décisions des arbitres,
- respecter adversaires et partenaires,
- avoir l'esprit d'équipe, le désir de jouer pour et avec mes partenaires,
- respecter les entraîneurs en les prévenant de mes absences, en respectant les règles fixées pour les entraînements et leurs choix,
- respecter les infrastructures de mon club et de ceux qui m'accueillent
- être présent le plus souvent possible aux entraînements.
- ne pas apporter au stade des objets de valeur ou dangereux, de l'alcool, de la drogue.
- prévenir, le plus tôt possible, mon entraîneur ou le responsable des jeunes ou en dernier lieu le Président, de tout problème survenu ou qui me préoccupe.
- avoir une bonne hygiène corporelle (douche, soin des blessures).

Par ailleurs, mes parents ou accompagnateurs s'engagent à :

- respecter les éducateurs/dirigeants du club (notamment leurs choix sportifs concernant les compositions d'équipe et les remplacements),
- respecter sans réserve les décisions des arbitres,
- respecter les adversaires et leurs accompagnateurs,
- encourager les équipes du club sans pour autant donner de consignes sportives (tactique, technique...), celles-ci étant du seul ressort des entraîneurs,
- récupérer les enfants rapidement après les entraînements et les matchs.

II. INSCRIPTION AU CLUB

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié à l'US Cluny doit :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'avoir accepté,
- s'être acquitté du montant de la cotisation lors de la signature de la licence.

III. COTISATION

Le paiement de la cotisation est obligatoire au moment de l'inscription. Celle-ci est valable du 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante. Le montant est fixé par l'assemblée générale annuelle. Cette cotisation comprend le prix de la licence, les équipements matériels et vestimentaires, les frais de championnat, de coupe et d'arbitrage ainsi que l'accès aux installations.

Seuls les joueurs licenciés ayant acquitté leur cotisation avant le premier match officiel de leur équipe peuvent participer aux compétitions. Le club ne fera aucun remboursement de cotisation en cas d'abandon en cours d'année.

IV. LICENCE À POINTS

Ce système est mis en place à partir de la saison 2018/2019 pour les séniors et 2022/2023 pour les jeunes et leurs parents.

La vie du club ne s'arrête pas aux matches et aux entraînements. Pour permettre de développer un projet éducatif et sportif ambitieux, pour garder et améliorer encore l'ambiance générale du club, nous demandons à chaque membre (dirigeant, joueurs, parents) de participer au maximum à l'organisation des rencontres, aux différentes manifestations proposées tout au long de l'année sportive, de prendre régulièrement connaissance des informations affichées au stade ou sur le site internet, et d'assister à l'assemblée générale.

Afin de valoriser le travail effectué au sein du club et le bon état d'esprit un système de licence à points est mis en place. Tous les membres n'ayant pas atteint 500 points à la fin de la saison devront acquitter 10 € par 100 points manquants sur leur licence suivante au club. À l'inverse, les personnes ayant obtenu le plus de points se verront remettre une récompense par le club.

Principe de la licence à points :

- Chaque joueur doit atteindre 500 points à son compteur en fin de saison.
- Pour gagner des points, et donc faire monter votre capital, il vous suffit de participer à la vie du club en réalisant différentes actions.

Obtention des points :

- Accompagner une équipe jeune ou sénior un week-end : + 100 points
- Arbitrer un match du club : + 200 points
- Amener un nouveau sponsor : + 250 points par tranche de 100 €
- Entraîner ou diriger une équipe jeune une saison entière : + 500 points
- Participer activement à une manifestation du club : + 500 points
- Assister et participer activement au bureau : + 500 points

Possibilités de pénalités :

- Non présence à une convocation sans avoir prévenu 24h à l'avance : – 100 points
- Carton rouge pour contestations, paroles déplacées ou coups volontaires : – 100 points par match de suspension
- Dégradation volontaire de matériel du club : – 500 points

Il est possible de connaître votre capital de points auprès du président et celui-ci pourra être diffusé au foyer.

En cas de non-respect de ces engagements, de mauvais comportement, de vandalisme ou de vol, le bureau de l'US Cluny football prendra, en concertation avec les entraîneurs et le président, des sanctions pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive du club.